

Déclarations de ministres

Chaque mois depuis 10 ans, l'administration centrale des Affaires des anciens combattants envoie de l'information générale sur les paiements de pension aux 31 bureaux de district disséminés d'un bout à l'autre du Canada. Ces derniers utilisent cette information pour répondre aux questions que les bénéficiaires de pension d'invalidité peuvent avoir au sujet de leur chèque de prestations. Il s'agit d'un service très simple mais très précieux pour les bénéficiaires. On m'a appris le 9 janvier que deux des 31 colis envoyés de Charlottetown et contenant les données sur les chèques de décembre ont été endommagés dans le transport. Qui plus est, une partie du contenu manquait.

Une enquête effectuée par le ministère des Affaires des anciens combattants et par Postes Canada n'a découvert absolument aucun indice de méfait. Bien au contraire, monsieur le Président. Selon les résultats de l'enquête, les microfiches auraient dû être placées dans un contenant plus solide, afin d'être acheminées de façon sûre, par courrier de première classe. Or, en l'occurrence, les deux boîtes contenant les microfiches se sont ouvertes durant le transport et une partie de leur contenu s'en est échappé. Malgré tout, nous avons quand même pris la précaution d'informer la GRC qui a avisé mes collaborateurs que rien ne permettait de penser que la perte de microfiches était intentionnelle de quelque façon que ce soit.

• (1110)

Je voudrais vous signaler très brièvement les renseignements lisibles qui figurent sur ces cartes, à savoir: le nom du pensionné, le nom du conjoint et des enfants à charge, le numéro de service, le montant du chèque et l'adresse du pensionné. En outre, dans le cas de 10 p. 100 au plus des pensionnés, le numéro d'assurance sociale figure également sur la carte, car ce numéro correspond au numéro de service de l'intéressé. Cependant, la majorité des données inscrites sur les microfiches sont codées et donc sans aucune valeur pour toute autre personne que les fonctionnaires compétents. Une série complète donnerait des renseignements sur environ 144 000 pensionnés, et il manque un peu moins qu'une série complète.

Je suis, pour ma part, convaincu que les renseignements figurant sur ces cartes ne peuvent être utilisés au détriment de qui que ce soit, mais je reconnais tout à fait la gravité de la question. En fait, je déplore vivement que cela se soit produit. Il peut arriver qu'on commette une erreur, mais ce qui est plus grave en l'occurrence, c'est que cette erreur aurait pu et peut-être même aurait dû être prévue et, par le fait même, évitée. En d'autres termes, les microfiches n'auraient pas dû être transmises de cette façon.

Je peux vous garantir, monsieur le Président, qu'on aura recours à d'autres modes de transmission à l'avenir. Nous trouverons des moyens plus sûrs, afin de nous permettre de continuer à offrir ce très important service aux pensionnés. Entre temps, des mesures sont prises afin de s'assurer que les pensionnés ne subissent aucun inconvénient. Nous transmettrons dorénavant les renseignements par télex ou par ordinateur.

J'ai préparé une trousse d'information fort détaillée sur cette question, qui sera distribuée à tous les députés, à tous les sénateurs et aux médias dès que j'aurai terminé ma déclaration.

Enfin, je tiens à préciser que je suis persuadé que les renseignements figurant sur ces cartes ne peuvent être utilisés à de mauvaises fins, mais que j'ai été néanmoins furieux lorsque j'ai

appris cet incident. Toute cette affaire cependant a un bon côté. Depuis une dizaine d'années, nous communiquons de cette façon aux bureaux régionaux des Affaires des anciens combattants des renseignements personnels concernant les prestataires. Il n'y avait pas lieu de croire que ce système n'était pas sûr, car rien de tel, à ma connaissance, ne s'était produit jusqu'ici. Nous sommes à présent parfaitement conscients des risques que prenaient sans le savoir nos services, ce qui nous permet de protéger dorénavant les intérêts de nos anciens combattants en renforçant le système de sécurité en place et en nous assurant dans la plus grande mesure possible que la chose ne se reproduira plus. Par la même occasion, je puis vous assurer, monsieur le Président, ainsi qu'à tous les députés, que nous veillerons à ce que tous les anciens combattants continuent à recevoir le service de qualité auquel ils ont été habitués et auquel ils ont parfaitement droit.

[Français]

M. Gaston Isabelle (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, comme critique de l'Opposition officielle en matière des anciens combattants, je dois tout d'abord remercier le ministre de m'avoir mis au courant de cet incident qui, heureusement, n'aura pas de conséquence sérieuse.

A mon avis, le ministre a agi avec diligence en faisant la déclaration qu'il vient de faire à la Chambre et non pas devant des journalistes ou en dehors de cette Chambre. Je pense qu'il mérite des félicitations et c'est probablement son expérience de la Chambre qui devrait peut-être devenir un exemple pour ses collègues, parce que les déclarations sur les incidents qui surviennent dans les ministères—qui touchent le ministère des Affaires des anciens combattants ou d'autres ministères—devraient être faites ici à la Chambre.

Mais, cela ne m'empêche pas de me demander ce qui se passe un peu, parce qu'il n'y a pas longtemps, c'était Revenu Canada qui avait perdu des microfiches. Le Vérificateur général adressait aussi un reproche au ministère des Affaires des anciens combattants au sujet des chèques payés en trop. Aujourd'hui, on nous dit qu'il y a eu une perte de microfiches.

Je sais fort bien qu'il n'y a peut-être pas eu d'incompétence, mais il y a certainement eu de la négligence parce que, en général, le ministre est responsable de tout ce qui se passe dans son ministère. Alors, c'est pour cela que les ministres doivent toujours avoir l'oeil vigilant et surveiller ce qui se passe dans leur ministère. Ce sont eux qui sont responsables et ils n'ont aucune excuse pour que la responsabilité soit attribuée à quelqu'un d'autre.

Mais je sais que, dans l'incident qui nous touche plus particulièrement, le ministère des Affaires des anciens combattants a sûrement certaines responsabilités, mais je sais que Postes Canada a des responsabilités beaucoup plus importantes que le ministère des Affaires des anciens combattants dans le cas dont il est question.

On sait fort bien qu'à Postes Canada, tout est à l'envers depuis quelques années, que le courrier est mal acheminé. Un exemple, c'est qu'une lettre qui part d'Ottawa pour aller à Hull doit être acheminée à Montréal, et de Montréal revenir à Hull; c'est de la folie furieuse! On sait ce qui est arrivé dans l'acheminement du courrier à partir du bureau-chef de l'Île-du-Prince-Édouard, on sait comment le courrier s'est perdu en chemin. Heureusement, comme je l'ai mentionné, il n'y avait